



QUESTIONS-RÉPONSES SANTÉ

Pourquoi zéro alcool pendant la grossesse ?



**PROFESSEUR
FRANÇOIS
BOURDILLON**

Directeur général de Santé publique France.

Avec **Sophie Guillaume**, sage-femme coordonnateur en maïeutique, CHU Necker, et présidente du Collège national des sages-femmes de France ; **David Germanaud**, neuropédiatre, hôpital Robert-Debré (AP-HP), université Paris-Diderot (USPC).

Mickael Naassila, professeur des universités et président de la Société française d'alcoologie ; **Pr Damien Subtil**, chef du Pôle femme, mère et nouveau-né, hôpital Jeanne de Flandre, CHU Lille, au nom du Collège national des gynécologues et obstétriciens français.

Le 9 septembre de chaque année a lieu la Journée mondiale de sensibilisation aux troubles causés par l'alcoolisation foetale (TCAF), pour informer la population sur ce problème de santé majeur et prévenir la consommation d'alcool chez les femmes enceintes. Il faut savoir, en effet, que l'alcool traverse librement le placenta et imprègne le bébé à naître. Or l'alcool est tératogène chez l'embryon et toxique chez le fœtus en particulier pour son cerveau. La consommation d'alcool pendant la grossesse n'est donc pas sans conséquences. Elle expose au risque de survenue d'anomalies physiques et elle constitue surtout un facteur de risque majeur de trouble du neuro-développement chez l'enfant, persistant à l'âge adulte, responsable de difficultés cognitives et comportementales parfois très sévères. Le syndrome d'alcoolisation foetale (SAF) est la forme la plus complète de TCAF. Sa survenue est nettement

corrélée à l'importance de la consommation d'alcool.

Il existe des formes moins complètes et moins spécifiques de TCAF pour des consommations d'alcool parfois modestes. Sur la base des déclarations diagnostiques chez le nouveau-né, les épidémiologistes de Santé publique France estiment, au minimum, qu'il naît chaque jour un enfant présentant un TCAF et chaque semaine un enfant présentant un SAF. Ils soulignent surtout que ces chiffres sont vraisemblablement très inférieurs à l'incidence réelle, compte tenu de l'insuffisance du repérage des consommations d'alcool pendant la grossesse et de l'absence de suivi au-delà de la période néonatale des enfants exposés in utero.

Des équipes expérimentées

Par précaution, parce qu'il n'existe pas de seuil de consommation en dessous duquel l'absence totale de risque individuel soit démontrée, et parce que l'on



peut légitimement questionner la notion de consommation minimale acceptable s'agissant d'un produit tératogène et foeto-toxique, il est responsable de recommander de ne pas boire d'alcool si l'on est enceinte ou que l'on a un projet de grossesse. C'est le sens du « zéro alcool pendant la grossesse ». Cette recommandation simple et universelle est de mieux en mieux comprise. Ainsi, en 2017, 44 % des Français contre 25 % en 2015 déclarent spontanément qu'il n'existe pas de consommation d'alcool sans risque pour l'enfant. C'est probablement un impact de la campagne des pouvoirs publics diffusée depuis trois ans : « Vous buvez un peu, il boit beaucoup. »

Toutefois, 21 % des Français contre 27 % en 2015 pensent encore qu'il n'est pas déconseillé de boire un petit verre de vin de temps en temps pendant la grossesse. C'est pourquoi Santé publique France et le ministère de la Santé lancent une nouvelle campagne : « Par précaution, zéro alcool pendant la grossesse. »

Le moment venu, chaque femme enceinte doit pouvoir s'interroger : faut-il vraiment prendre ou accepter ce verre même dans un contexte festif, une soirée entre amis, un mariage ou un anniversaire ? Il s'agit aussi d'amener l'entourage à s'interroger : est-il responsable de proposer un verre à une femme enceinte, voire d'insister ? Cette campagne vise enfin à inciter les femmes qui auraient bu avant de se savoir enceinte, ou qui boivent régulièrement, à s'interroger sur leur consommation et à faire part spontanément de leurs préoccupations aux soignants qui les accompagnent (gynécologue, sage-femme, échographiste, médecin généraliste). En effet, informer les professionnels qui suivent la grossesse permet de bénéficier d'une prise en charge adaptée et de réduire les risques. Il existe des équipes expérimentées dans l'accompagnement des femmes enceintes en difficulté avec l'alcool, dont il faut faciliter et généraliser l'accès à celles qui en ont besoin. Leurs coordonnées sont accessibles sur le site Alcool Info Services, qui propose aussi l'aide d'écouterants

(numéro vert : 0 980 980 930).

Reste la question de l'information sur les bouteilles d'alcool. En application de l'arrêté ministériel du 2 octobre 2006, un message sanitaire à destination des femmes enceintes, préconisant l'abstinence au cours de la grossesse, est apposé sur toute boisson alcoolisée. Ce message peut prendre deux formes : un pictogramme, illustrant le message « zéro alcool pendant la grossesse », ou l'apposition sur l'étiquette d'une phrase d'information : « La consommation de boissons alcoolisées pendant la grossesse, même en faible quantité, peut avoir des conséquences graves sur la santé de l'enfant. » Dans les faits, c'est le pictogramme qui est très majoritairement

utilisé, même s'il est souvent peu en évidence et donc difficile à repérer sur l'étiquette. Aujourd'hui, pour accroître l'impact du message et mieux informer les consommateurs, il est question de renforcer sa visibilité.

Les filières de boissons alcoolisées ont fait part de leur souhait de contribuer au plan national de santé publique du gouvernement « Priorités prévention », et certains s'engagent déjà : nous ne pouvons qu'encourager cet engagement citoyen et souhaiter qu'il gagne l'ensemble de la profession – y compris les plus réticents. C'est aussi pour cela que nous prenons la parole lors de la journée mondiale du SAF : pour renforcer la prise de conscience des acteurs et susciter la mobilisation de tous face à un véritable enjeu de santé publique. ■



INNEVENDURO/STOCKADOBEE.COM / GARD/PHANIE/SANTE.PUBLIQUE.FRANCE